

Feu bactérien



Bactérie
Erwinia amylovora



Originaire d'Amérique du Nord (Vallée de l'Hudson)



Mortalité sur rosacées à pépins (fruitiers, arbres et arbustes de la famille des maloïdées d'ornement)



BIOLOGIE

Le Feu bactérien est une bactérie qui aurait été détectée pour la première fois en Amérique du Nord et qui s'est répandue progressivement en France à partir de 1972. Disséminée rapidement, car très contagieuse, la bactérie *Erwinia amylovora*, plus connue sous le nom de Feu bactérien, est toujours bien présente sur le territoire et notamment dans le sud de la France. La bactérie est redoutée car elle engendre des dégâts considérables chez les arboriculteurs et les pépiniéristes mais également dans l'environnement.

C'est actuellement la plus dangereuse des maladies bactériennes pour les fruitiers à pépins, puisqu'elle a déjà ravagé de nombreux vergers. La bactérie pénètre très facilement dans l'arbre durant la floraison mais également par le biais des blessures naturelles ou artificielles dues à la taille.

Liste des végétaux les plus sensibles

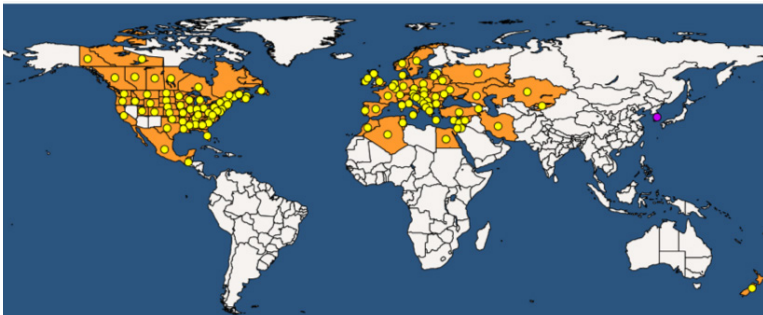
Fruitiers à pépins :

- *Cydonia oblonga* (cognassier) ;
- *Pyrus sp.* (poirier) ;
- *Pyrus pyrifolia* (nashi) ;
- *Malus sp.* (pommier) ;
- *Mespilus germanica* (néflier).

Maloïdés d'ornement :

- *Amelanchier sp.* ;
- *Chaenomeles sp.* ;
- *Cotoneaster sp.* ;
- *Crataegus* greffé ;
- *Crataegus monogyna* ;
- *Eriobotrya japonica* ;
- *Photinia davidiana* ;
- *Pyracantha sp.* ;
- *Sorbus sp.*

Répartition dans le monde



● Zone de présence de la bactérie

● Zone de présence éphémère de la bactérie

Source : EPPO - 31/10/2018

En quelques chiffres

1972 Première observation en France

14 espèces végétales sensibles au Feu bactérien

0 traitement chimique ou biologique possible

SYMPTOMES

Les symptômes sont visibles à partir de la floraison (mi-mars) jusqu'à l'automne.

La bactérie peut s'identifier par la présence simultanée ou non de plusieurs symptômes caractéristiques :

- Noircissement du rameau qui se recourbe en crosse ;
- Dessèchement des bouquets floraux, pousses, voire même des fruits ;
- A la base de la partie nécrosée, présence d'exsudat de couleur blanc à brun ;
- Chancre boursoufflé sur l'écorce en automne ;
- Sous l'écorce le bois présente une couleur brun rougeâtre.



Transmission

La bactérie contenue dans les gouttelettes d'exsudat est transportée par la pluie, les insectes, les oiseaux, le vent mais également par l'homme (par les outils de taille). La période de floraison des rosacées et les périodes de greffage sont les moments les plus propices pour que la bactérie pénètre dans les végétaux, notamment lors de la chute des pétales. La progression de la bactérie dans la sève centripète est plus ou moins rapide suivant les essences végétales. La maladie progresse rapidement si les conditions climatiques lui sont favorables (Chaleur <23 °C, humidité et nuée d'orage). Le Feu bactérien est une maladie de vigueur s'attaquant à des végétaux ne montrant pas de symptômes de faiblesse.

REGLEMENTATION

Le Feu bactérien est un organisme de quarantaine classé « Danger Sanitaire de catégorie II ».

Directive 2000/29/CE (annexe I,A,II) concernant les mesures de protection contre l'introduction dans la Communauté d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux et contre leur propagation à l'intérieur de la Communauté Européenne.

Le saviez-vous ?

Vous soupçonnez la présence de Feu bactérien sur vos végétaux ? Que vous soyez particulier ou professionnel, contactez Polleniz. Toutes personnes identifiant du Feu Bactérien doit le déclarer.

MOYENS DE PREVENTION

Le Feu bactérien représente un danger sur l'ensemble du territoire. Le risque de contagion de la bactérie étant élevé, il est impératif de détruire la partie du végétal contaminée. Il est important de ne pas jeter les végétaux suspectés ou contaminés à la déchèterie ou dans la nature afin de préserver notre environnement. En effet, il n'existe à ce jour qu'une solution efficace : le brûlage (attention cela nécessite une autorisation officielle).

En conséquence, il n'existe que des mesures prophylactiques permettant de diminuer les risques de contamination :

- Désinfecter les outils de taille après chaque passage ;
- Cicatrisation des chancres ;
- Prioriser des variétés moins sensibles au Feu bactérien ;
- Observer les *Crataegus monogyna* (Aubépine sauvage) très sensibles au Feu bactérien.

Rappel : les *Crataegus monogyna* (Aubépine sauvage) sont interdits à la multiplication et à la plantation, sauf dérogation, mais ils sont néanmoins présents historiquement dans les haies.



Que faire en cas de suspicion ?

Contactez POLLENIZ (siège) : 02 41 36 76 21